

PREFET DU HAUT-RHIN

**Direction Départementale des  
Territoires**

Service de l'Eau, de l'Environnement et des Espaces Naturels

**Note de présentation**

**Mise en place d'une zone de protection de biotope dans le Massif du Taennchel**

**I – Le contexte réglementaire :**

En application du code de l'environnement, en particulier des dispositions des articles L. 411-1 et R. 411-15, le projet d'arrêté préfectoral ci-joint concerne la mise en place d'une zone protégée dans le massif du Taennchel compte tenu de l'intérêt de ce territoire pour la préservation du patrimoine naturel régional spécifique.

Le territoire concerné, situé sur le ban de la Ville de Ribeauvillé, est inclus dans une « zone de tranquillité » instaurée par l'arrêté préfectoral du 13 août 1970 ainsi que dans la Zone de Protection Spéciale « Hautes Vosges » définie au titre de Natura 2000.

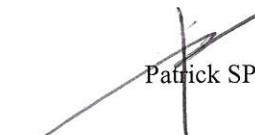
Dans le cadre de la procédure de concertation préalable à la prise de décision, les avis des instances énumérées ci-après ont été sollicités :

- l'Office National des Forêts : avis favorable assorti d'une réserve,
- la Chambre d'Agriculture : avis favorable en date du 11 octobre 2013,
- la formation « Nature » de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites : avis favorable du 24 octobre 2013,
- le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, porteur du projet : avis favorable du 22 octobre 2013 assorti d'une recommandation concernant l'emprise de la zone protégée,
- la Ville de Ribeauvillé : avis favorable en date du 6 septembre 2013,
- la Commune de Thannenkirch : avis favorable et appui au projet,
- la Commune de Sainte-Croix-aux-Mines a émis un avis défavorable pour la partie de la zone protégée initialement prévue sur son ban communal.

**II – L'objectif de la zone protégée :**

La mise en place d'une zone protégée, à travers la validation de l'arrêté préfectoral, garantira, sur la durée, la préservation de l'habitat et de la quiétude de ce territoire particulièrement favorable au Grand Tétras et à la Gélinothe des bois, mais également au Faucon Pèlerin et au Grand Corbeau.

À Colmar, le **26 NOV. 2013**  
Le Chef du Service de l'Eau,  
de l'Environnement et des  
Espaces Naturels

  
Patrick SPIES